

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS, Patrick DUBOSQ, Maryse JOUANOLOU, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Francis PLENACOSTE.

Absents : Marie-José COURREGES (procuration : F PLENACOSTE), Sophie DASTE (procuration A LASSARRETTE), Annie LAGRANGE (procuration L DINTRANS), Dominique PAPOT (procuration : M NAPROUS), Jean-Louis PARROT, Magali POINSOT DARGAIGNON (procuration A ABADIE).

Secrétaire de séance : Jean-François COMBESCOT.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Compte rendu du Grand débat national.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion organisée par la mairie d'Andrest en association avec les communes d'Aurensan, Bazet, Gayan, Lagarde, Marsac, Pujo, Saint-Lézer, Saint-Sever-de-Rustan, Sarniguet, Siarrouy et Villenave-Près-Marsac le 1er mars 2019 de 19h30 à 23h00 à la salle des fêtes municipale.

Il tient à remercier les élus de toutes les communes associées qui ont collaboré dans la rédaction d'une synthèse des propos tenus par la cinquantaine d'administrés présents.

Au niveau de la thématique écologique, les participants ont souligné l'urgence dans la prise de conscience sur le changement climatique qui doit être abordé en profondeur dans les écoles.

Par ailleurs, les citoyens les plus modestes ne peuvent, à eux seuls, supporter le coût de la transition énergétique qui concerne en premier lieu les grandes multinationales.

La fiscalité et les dépenses publiques doivent être plus transparentes pour les contribuables.

La répartition des impôts doit être plus équitable et veiller au maintien des services publics, en particulier ceux liés à la vieillesse. Les grands groupes financiers doivent contribuer davantage à l'effort fiscal national.

Enfin, les élus ne doivent plus bénéficier d'avantages excessifs pendant et après l'exercice de leur mandat.

En matière de démocratie et de citoyenneté, les participants ont souligné la nécessité du recours plus régulier au référendum. Le nombre de mandats dans le temps devrait être limité. Toutes les

catégories de la population, ainsi que le milieu associatif, devraient être mieux représentées dans les instances décisionnaires.

Enfin, l'organisation de l'Etat et des services publics est perfectible pour divers participants. L'éloignement des centres de décision et la dématérialisation déshumanisent la relation entre le Citoyen et l'Administration.

Un fort attachement des administrés aux services publics de proximité et aux élus locaux, sensibles aux réalités quotidiennes, est souligné par l'ensemble des participants.

2. Compte rendu de la réunion avec VEOLIA concernant l'assainissement.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la réunion qui s'est déroulée le 22 février 2019 en présence de Monsieur Philippe BERNAT (Directeur de Veolia Pyrénées Gascogne) et de Maître Julien SOULIE, avocat de la commune d'Andrest.

La société VEOLIA, après avoir entendu les arguments de Maître SOULIE, est prête à réaliser dans les douze mois les travaux qui lui incombent concernant la réfection de la partie du réseau d'assainissement endommagée situé dans le secteur de la rue des Garennes.

Le surcoût lié au passage du PVC (matériau présent) à la fonte (plus résistante) sur ces canalisations serait à la charge de la commune.

Monsieur Patrick DUBOSQ propose que trois devis concernant le passage à la fonte soient demandés par VEOLIA afin de comparer le surcoût à la charge de la commune.

La société VEOLIA proposera à la commune un avenant au contrat de concession qui aura pour objet l'intégration de certains équipements ainsi que d'autres éléments liés aux indices de prix et à un compte de renouvellement qui sera discuté en conseil municipal.

Enfin, Maître SOULIE évoque quelques pistes afin que la commune d'Andrest propose aux communes de Siarrouy et Talazac, branchées à la station d'épuration d'Andrest, une convention réglant l'utilisation rationnelle de l'ouvrage en fonction d'une répartition équitable des charges incombant aux trois collectivités.

3. Compte rendu de la réunion avec Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la réunion qui s'est tenue le 6 mars 2019 avec Monsieur Samuel BOUJU, Secrétaire général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Plusieurs questions ont été abordées avec les services de l'Etat.

La première question portait sur le terrain cédé par la commune dans le cadre du schéma départemental de sédentarisation de quatre ménages issus de la communauté des gens du voyage.

La Préfecture envisage que ce terrain soit loué aux intéressés suite à son aménagement. Toutefois, aucune subvention DETR ne sera accordée uniquement pour la viabilisation du terrain.

La commune s'engage, pour sa part, à réaliser des devis de viabilisation. Les services de l'Etat proposent la tenue d'une réunion avec la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM), la Direction Départementale des Territoires et la commune d'Andrest afin d'étudier la faisabilité de l'ensemble du projet.

Le deuxième thème abordé concerne la présence de sangliers sur la commune.

La SNCF et un particulier sont propriétaires des terrains où se réfugieraient les sangliers.

Les services de l'Etat proposent à la mairie de rédiger un courrier aux propriétaires leur rappelant leurs obligations liées au débroussaillage de leurs terrains. En cas d'inaction de leur part, l'affaire sera portée à un échelon supérieur afin d'obtenir une réponse satisfaisante des propriétaires et d'ainsi réduire les risques d'accidents générés par la présence de sangliers.

Enfin, une copie du courrier de la famille HANSE, nouvelle propriétaire du gîte du Moulin, adressé à la Mairie a été transmise à la Préfecture.

Une pollution et des décombres s'accumulent sur la partie du canal dont ils sont riverains.

La Préfecture sera destinataire d'une copie du courrier que va adresser la commune d'Andrest à la Mairie de Tarbes et à l'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées. En-effet, la pollution constatée semblerait provenir du territoire de ces collectivités.

Messieurs LASSARRETTE et LENDRES propose qu'une plainte soit déposée si les circonstances de cette pollution ne sont pas élucidées.

4. Report de la date du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Adour Madiran.

Monsieur le Maire propose au Conseil de reporter du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCAM, sachant que des études préalables d'impact, encore non réalisées, sont nécessaires afin d'assurer un fonctionnement adéquat du service.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

5. Carte scolaire 2019.

Monsieur le Maire résume les grandes lignes de la carte scolaire 2019 dans les Hautes-Pyrénées.

Une baisse régulière des effectifs du 1^{er} degré est constatée dans le Département. Toutefois, la commune d'Andrest n'est pas touchée par cette tendance et conserve 135 élèves.

A titre d'information, en accord avec la CCAM, le dépôt des dossiers d'inscription à l'école d'Andrest se réalisera toujours auprès du secrétariat de la Mairie.

6. Attribution d'une adresse et numérotage du lotissement les Chênes.

Monsieur le Maire propose au Conseil que ce dernier se prononce sur le complément au nom de rue du lotissement les Chênes et à la numérotation des lots.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adresse suivante :

*Place des Pyrénées
Lotissement les Chênes*

Les numéros de chacun des 5 lots figureront après le complément d'adresse.

7. Approbation du rapport de la CLECT.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

de la CCAM qui confirme le montant de l'attribution de compensation versée par la commune à l'intercommunalité dans le cadre du transfert des compétences scolaires, périscolaires et extrascolaires. La somme calculée en 2018 :130 571.00 euros est donc reconduite pour l'année 2019.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve le rapport de la CLECT.

8. Questions diverses.

-Le Conseil est informé que la journée « Nettoyons la nature » aura lieu le samedi 23 mars.

-Monsieur le Maire signale que les services du Conseil Départemental auraient déposé des déchets verts sur un terrain leur appartenant, situé sur la commune d'Andrest, alors que cette pratique est interdite aussi bien pour les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales.

Monsieur DINTRANS, 3^{ème} Adjoint au Maire, ajoute que cette pratique n'est pas acceptable sachant que la déchetterie de Vic-en-Bigorre se trouve à moins de dix minutes d'Andrest.

Les services du Département, contactés par la Mairie, ont avancé que ce dépôt était provisoire et qu'il serait évacué dans les plus brefs délais.

Le Conseil municipal est unanimement d'accord pour rappeler le rôle d'exemplarité que doivent tenir les collectivités territoriales en matière de respect de l'environnement.

Monsieur le Maire rencontrera prochainement Monsieur Michel PELIEU, Président du Conseil Départemental, afin d'obtenir plus de renseignements et de lui transmettre la position du Conseil municipal sur cet événement.

-Le Conseil tient à féliciter Monsieur Jean-François COMBESCOT (2^{ème} Adjoint au Maire) pour son aide précieuse dans les travaux d'embellissement de la commune, en particulier sur la réfection du trottoir et son aménagement végétal à proximité de la salle des fêtes et la rénovation du chemin des Hosses.

La séance est levée à 23h05.